



# VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Place de la Roirie

61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Tél : 02.33.30.60.71 - Fax : 02.33.30.60.67

Votre contact : Marie-Dorothee DESGRIPPES

Site internet : <http://foirexpodomfront.jimdo.com>



## DEMANDE DE PARTICIPATION

### FOIRE EXPOSITION DES RAMEAUX

Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019

RAISON SOCIALE : .....

R.C.S.—N° : ..... Code A.P.E. : ..... R.A. (régime agricole) : .....

Adresse complète de facturation : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél : ..... Fax : ..... @ : .....

Nom et fonction de la personne chargée du dossier : .....

Description de l'activité de l'entreprise : .....

Description des produits et marques présentés à la foire : .....

.....

.....

#### RÉSERVATION DE STANDS EN SALLE

Eléments	Quantité	Prix unitaire	Coût total
Forfait stand modulaire 9 m <sup>2</sup>		55 €	
Forfait stand modulaire 12 m <sup>2</sup>		100 €	
Forfait stand modulaire 16 m <sup>2</sup>		130 €	
Option angle		15 €	
Emplacement de « a » à « f »		20 €	
Total			

Je soussigné, Nom, Prénom ..... Qualité .....

dûment mandaté et agissant pour le compte de la société désignée, après avoir pris connaissance du règlement général et des conditions d'assurance, auxquelles j'accepte de me conformer, déclare donner par la présente mon adhésion ferme et définitive.

Je joins, à cette même demande d'admission, un chèque de ..... € correspondant au **montant total** du décompte ci-dessus (cette somme sera encaissée 15 jours avant la manifestation) et un **chèque caution de 150 €**.

Je joins également une **attestation d'assurance responsabilité civile, un extrait kbis ou autre document prouvant mon inscription à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers ou Chambre d'Agriculture.**

A ..... Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour commande »

Les versements seront effectués par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public de Domfront. **Les demandes de participation non accompagnées du règlement, du chèque caution et des documents ne seront pas prises en compte.**  
Attribution de juridiction : en cas de contestation, seul le Tribunal Administratif de Caen est compétent.